

ARRETE

**PORTANT POUR LE CONCOURS
D'ASSISTANT TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,
SPECIALITE « MUSIQUE »,
DISCIPLINE « TROMBONE », AU
TITRE DE L'ANNEE 2018, MISE A
JOUR DE LISTE D'APTITUDE
ETABLIE PAR ARRETE N° 18-132
DU 17 MAI 2018**

N/Réf. : LM/CD

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu le code général de la fonction publique (Livre III, Titre II, Chapitre V),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 17-269 en date du 22 août 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « Musique », discipline « Trombone »,

Vu l'arrêté n° 17-360 en date du 29 décembre 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « Musique », discipline « Trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-04 en date du 9 janvier 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-67 en date du 6 février 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu l'arrêté n° 18-76 en date du 21 février 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 17-269 portant organisation au titre de l'année 2018 des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 3 mai 2018, arrêtant, pour le concours externe d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone » la liste des candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve d'admission,

Vu l'arrêté n° 18-132 en date du 17 mai 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'aptitude au grade d'Assistant territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone » au titre de l'année 2018,

Vu l'arrêté 20-164 en date du 15 mai 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour le concours d'Assistant territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone », au titre de l'année 2018, mise à jour de liste d'aptitude établie par arrêté n° 18-132 du 17 mai 2018,

Vu l'arrêté 21-169 en date du 11 mai 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour le concours d'Assistant territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone », au titre de l'année 2018, mise à jour de liste d'aptitude établie par arrêté n° 18-132 du 17 mai 2018,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Considérant la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et afin de ne pas pénaliser les candidats dans leur recherche d'un employeur à la suite de leur réussite au concours et de permettre aux autorités organisatrices des concours de pourvoir aux vacances d'emplois constatées, le décompte de la période de validité de la liste d'aptitude est suspendu pendant la période du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 et du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021,

ARRETE,

Article 1er : Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre des concours externe, interne et troisième concours d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité « musique », discipline « trombone » - session 2018, les lauréats dont les noms suivent :

Nom du candidat	Prénom du candidat	Spécialité	Discipline
BOGAERT	François	Musique	Trombone
MOULIN	Valentin	Musique	Trombone

Article 2 :

La présente liste d'aptitude prend effet à compter du **18 mai 2022** et est valable jusqu'au **28 juillet 2023**.

Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

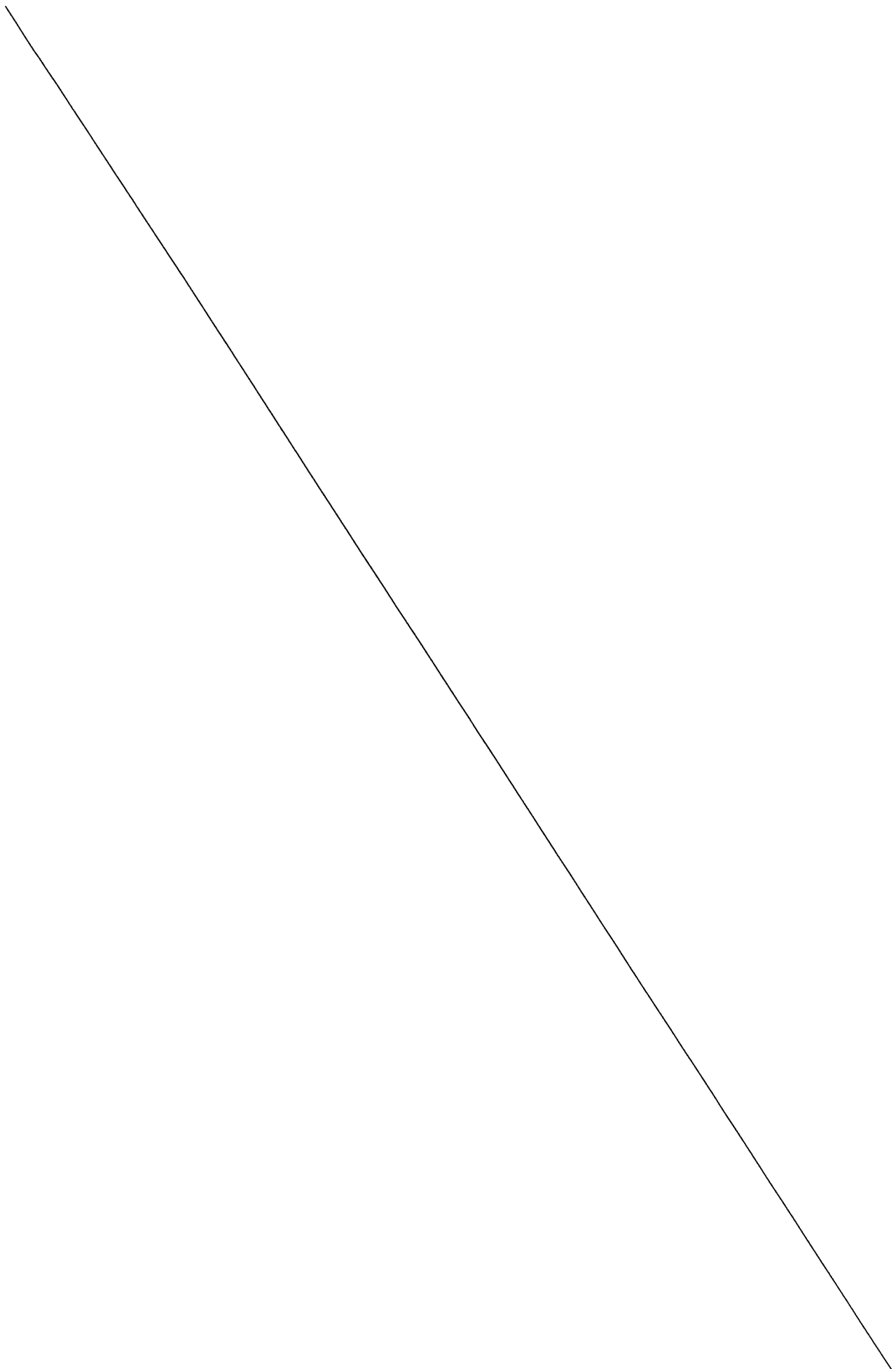
Article 4:

Monsieur le Directeur Général du CDG de la Fonction Publique Territoriale d'Indre- et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et- Loire, affiché dans les locaux du CDG d'Indre-et-Loire, des différents Centres de Gestion coorganisateur, de la Délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du ressort du CDG d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du CDG d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 18 mai 2022
Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
Le 4^{ème} Vice-Président



Pierre-Alain ROIRON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PORTANT POUR LE CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE "MUSIQUE", DISCIPLINE "TROMBONE", AU TITRE DE L'ANNEE 2018, MISE A JOUR DE LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRETE N. 18-132 DU 17 MAI 2018

Date de transmission de l'acte : 18/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 18/05/2022

Numéro de l'acte : 22-231 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20220518-22-231-AR

Date de décision : 18/05/2022

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements

